

**Découverte macabre au quartier Derrière-l'Enset**

**Le corps en putréfaction d'un bébé dans un canal**

IMM

Libreville/Gabon

*De sexe masculin, le corps du nouveau-né aurait été jeté de nuit, certainement par une mère insouciance. Il a été découvert mercredi dernier à cause des odeurs nauséabondes qu'il dégageait.*

APRÈS Port-Gentil le 12 février dernier (lire l'Union d'hier), c'est au quartier de Derrière-l'Enset, dans le premier arrondissement de Libreville, que le corps sans vie en état de putréfaction d'un bébé de sexe masculin, encore rattaché à son placenta, a été découvert mercredi dernier dans un canal. Trois jours avant cette découverte macabre, les populations vivant aux alentours n'en pouvaient

plus des odeurs nauséabondes qui empestaient le secteur. Elles étaient loin d'imaginer que celles-ci émanaient d'un nouveau-né en décomposition.

C'est un gamin de dix ans qui en a fait la triste découverte. Son attention est attirée par une présence étrange dans les eaux polluées. Il croit d'abord à un gros rat mort, mais pour en avoir le cœur net, il appelle sa cousine. Celle-ci suspecte plutôt le corps sans vie d'un bébé. Ce qui sera confirmé par les parents des deux adolescents, venus, à leur tour, sur le lieu de la découverte macabre.

Ceux-ci alertent le voisinage, et la nouvelle se propage dans le quartier comme une traînée de poudre. Aussi, tous les riverains accourent-ils sur les



Photo : IMM

Le canal du bassin versant dans lequel a été découvert le corps sans vie du nouveau-né.

lieux. Les uns et les autres, face à l'horreur, s'indignent et condamnent l'acte hideux, probablement commis par une mère irresponsable. Mais, pour le moment, aucune piste ne

permet encore de mener à l'auteur de cet infanticide. Tout porte cependant à croire, selon la taille et la morphologie du corps, qu'il ne s'agirait pas d'un avortement, mais plutôt d'un ac-

couchement clandestin à la suite duquel la mère a préféré volontairement se débarrasser de son nouveau-né de la manière la plus diabolique. Actuellement, les popula-

tions du quartier Derrière-l'Enset sont sur le pied de guerre, à la recherche de la présumée responsable de ce qui est convenu d'appeler un homicide, afin de la livrer à la justice.

**Agression à la machette à Cocobeach**

**Une affaire de vente de poisson tourne mal entre associés**

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

PIERRE Minko mi-Nkoghe, Gabonais de 58 ans, a été neutralisé, le lundi 15 février dernier, par les agents de la brigade de gendarmerie de Cocobeach. Il lui est reproché d'avoir agressé à la machette Roland Ndong Ntoutoume, alias Bongolo, son compatriote de 38 ans, également son associé en affaire dans la vente des produits de pêche. Le pronostic vital de la victime serait engagé si l'on en croit le personnel du centre médical du chef-lieu du département de la Noya, où elle a été hospitalisée. Déféré devant le parquet de Libreville hier, sieur

Minko mi-Nkoghe a été écroué à la prison centrale de Gros-Bouquet.

Des sources concordantes rapportent que Pierre Minko mi-Nkoghe aurait récemment réalisé une pêche abondante. Pour se faire un peu d'argent, il requiert les services de son jeune associé, Ndong Ntoutoume, qui le rejoint au débarcadère de Boutsika, situé dans la Haute Noya, à l'intérieur du département. Le dimanche 14 février, après avoir réceptionné 8 kg de poisson, ce dernier se rend en Guinée équatoriale, à la demande du quinquagénaire, assuré que son compagnon va réaliser une bonne affaire auprès des consommateurs de ce pays frontalier. Mais une fois la vente du poisson terminée, Roland

Ndong Ntoutoume tarde à aller faire des comptes à son associé. Au contraire, il rallie très tardivement le débarcadère de Boutsika, et fait comprendre à Pierre Minko mi-Nkoghe qu'ayant rencontré des difficultés sur le chemin du retour, il n'a plus rien des revenus de la pêche.

Mais ces explications alambiquées ne convainquent pas le pêcheur, qui décide d'en découvrir avec son jeune ami. Et alors que Bongolo tente de regagner son domicile, le quinquagénaire s'empare d'une machette, le suit discrètement et lui assène une frappe chirurgicale au cou.

Informés de la situation, les pandores envoient une embarcation depuis Cocobeach, pour procéder, le lundi 15 février, à l'arresta-

tion de l'agresseur présumé. Selon certains témoignages, c'est la deuxième fois, en l'espace d'un mois, que Pierre Minko mi-Nkoghe commet une telle agression. Raison pour laquelle le juge d'instruction a décerné deux mandats de dépôt à son encontre.

Transporté par des personnes de bonne volonté au centre médical de Cocobeach, Roland Ndong Ntoutoume s'en est sorti avec 45 points de suture. Mais d'après une source digne de foi, le pronostic vital du blessé serait engagé. Pis, le staff médical ne sait que faire du patient, d'autant que personne ne s'est présenté à l'unité de soins pour sa prise en charge.



Photo : Vibrian Assako Ollomo

Le vieux Minko mi-Nkoghe a écopé deux mandats de dépôt.

**Saisie de chanvre à Libreville**

**112 "ballots" retrouvés chez un veilleur de nuit**

COE

Libreville/Gabon

GRÂCE à une personne de bonne foi, l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) a mis la main sur 112 bottes de cannabis, en provenance du Cameroun, et confiées à Kingsley Efion, 36 ans, nigérian et exerçant comme gardien chez un particulier à Okala. Celui-ci a été interpellé, le mercredi 17 février dernier à son domicile vers 21 heures. Selon le sujet nigérian, cette cargaison serait la propriété de son ami, un certain Eteyene, Camerounais, actuellement en cavale.



Photo : COE

Kingsley Efion, le veilleur de nuit, trouvé en flagrant délit de...

Efion Kingsley raconte qu'un jour, vers 18 heures alors qu'il rentre chez lui, il est interpellé par son ami Eteyene, qui se trouve à bord d'un taxi. Celui-ci descend de la voiture, et sort

de la malle arrière deux gros sachets contenant des "ballots" du produit prohibé. Eteyene aurait proposé à Kingsley d'aller les ranger chez lui, et d'attendre le coup de fil de la per-



Photo : COE

... possession de 112 ballots dans son habitation.

sonne chargée de venir les récupérer. Poursuivant son récit, Kingsley Efion explique que, ne voyant aucun inconvénient à aider son ami, il aurait accepté de lui ren-

dre ce service en rangeant les sachets de cannabis dans un coin de son logement de veilleur de nuit. Malheureusement, il est filé par un indic qui alerte aussitôt la police. Vers 21

heures, les flics font une descente à son domicile, en l'absence de son patron, en déplacement. A la faveur d'une perquisition dans son logement, les agents trouvent le produit soigneusement dissimulé. Au total : 112 "ballots" de cannabis d'une valeur marchande de 1 million 680 000 francs, à raison de 15 000 francs l'unité, sont saisis.

Interrogé à ce sujet, Kingsley affirme n'être, ni le propriétaire de cette marchandise, encore moins un dealer ou un consommateur. Mais en dépit de ses affirmations, Kingsley Efion devait être présenté hier devant le parquet de Libreville.